



COMPTE-RENDU de séance valant PROCES-VERBAL

Du CONSEIL MUNICIPAL du 15 juin 2021 à 20h30

1/ Election du secrétaire de séance :

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-5 du Code des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Mr Guillaume CHEVAILLER secrétaire de séance.

2/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 4 mai 2021 :

Le compte-rendu du conseil municipal est validé à l'unanimité.

3/ Réhabilitation du logement n°4 des écoles / Déplacement de la bibliothèque : attribution des marchés, convention liée au certificat d'économie d'énergie :

Le conseil municipal approuve la réalisation des travaux consistant en la réhabilitation du logement n°4 des écoles, le déplacement de la bibliothèque ainsi que l'isolation par l'extérieur du bâtiment pour un montant total général de **176 309.41€ HT**.

<i>Désignation du lot</i>	<i>Entreprises retenues</i>	<i>Offres HT</i>
01 – Désamiantage	RHONE DEPOLLUTION	6 810.00
02 – Maçonnerie – Abords	ECB LOISY	10 900.00
03 – Isolation par l'extérieur	BONGLET	48 490.00
04 – Menuiseries Extérieures	BOURG MENUISERIE	36 365.00
05 – Menuiseries Intérieures	MENUISERIE RAFFIN ROUGE	3 347.00
06 – Plâtrerie - Peinture	BONGLET	26 673.00
07 - Carrelage	CARRELAGE BERRY	8 372.50
08 – Sols souples	MEURENAND	1 843.47
09 - Electricité	VERVIER Philippe	10 680.44
10 – Plomberie – chauffage - ventilation	ARBAN CHAUFFAGE	22 828.00
	TOTAL HT	176 309.41

Le conseil municipal décide de passer une convention avec l'obligé Gaz européen, Groupe Butagaz suivant une offre élevée à 7 793.58€ dont le paiement se fera par virement bancaire et autorise Mr le Maire à signer cette convention sur la mise en œuvre d'un projet d'économies d'énergie avec la société CAMEO mandataire de l'obligé BUTAGAZ.

4/ Programme voirie 2021 : attribution du marché :

Le conseil municipal décide de retenir la proposition de l'entreprise SOCAFL d'un montant de 45 210.60€ TTC.

Thierry FAUSSURIER, 2^{ème} adjoint au maire, indique que la commission va effectuer une tournée des chemins dans l'été afin d'identifier les haies représentant un danger lors de la circulation des véhicules.

Mr le Maire indique qu'il a répondu au questionnaire de CEREMA au sujet du programme de recensement et de reconnaissance des ponts et murs de soutènement du réseau communal. Un diagnostic sera prochainement réalisé.

5/ Présentation des devis relatifs au chargeur pour le tracteur CLAAS :

Le conseil municipal à l'unanimité accepte le devis d'AGRI PRO suivant une offre à 12 400€ HT.

6/ SIVOS : Convention Territoriale Globale :

Mr le Maire précise que le centre de loisirs géré par le SIVOS, bénéficie jusqu'à fin 2021 des aides de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'AIN par le biais du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

Dans le but de renforcer la territorialisation des politiques familiales et sociales, la Caisse Nationales d'Allocations Familiales (CNAF) et l'Etat, ont décidé de modifier leur soutien financier aux collectivités pour les structures Petite enfance, enfance et jeunesse en regroupant tout dans la Convention Territoriale Globale.

La CAF de l'AIN souhaite que les 16 communes et les deux SIVOS s'associent à la CA3B pour signer ensemble la Convention cadre qui fixe les modalités d'application de la CTG.

Les quatre communes-membres du SIVOS doivent délibérer et autoriser Mr le Président du SIVOS à signer la Convention Territoriale Globale.


Le conseil municipal autorise Mr le Président du SIVOS à signer la Convention cadre qui fixe les modalités d'application de la Convention Territoriale Globale.

7/ Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain : rapport 2020 éclairage public

Mr Thierry FAUSSURIER, 2^{ème} adjoint au maire, fait un compte-rendu du rapport 2020 portant sur l'éclairage public de la commune.

Le changement systématique des 77 points lumineux est programmé en 2021

Un exemplaire de ce rapport est disponible au secrétariat de mairie sur simple demande.

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE de LESCHEROUX' around the top edge and 'AIN' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with the motto 'FIDEI FOR' below it. Two small stars are positioned on either side of the word 'AIN'.